

## Inscrire son enfant à l'école

1



**Aller à la mairie pour faire l'inscription.** Tout enfant peut être accueilli dans une école, et s'il n'y a plus de place dans la commune, l'inspecteur de l'éducation nationale sera interrogé, et une place sera trouvée, même si c'est un peu plus loin.

Vous devez présenter :

**le livret de famille**



**et un justificatif de résidence**

(quittance du loyer du terrain par exemple, ou attestation d'hébergement)

Demandez en mairie comment s'inscrire à la **cantine**, aux activités si vous en voulez pour votre enfant et s'il y a des transports scolaires.

2



**Aller à l'école avec le certificat de la mairie**, le livret de famille et le carnet de santé. Si vous avez le certificat de radiation de l'école d'avant, donnez-le au directeur ou à la directrice.

Demandez au directeur ou à la directrice les heures de l'école, le numéro de téléphone (pour prévenir si l'enfant est malade par exemple), et le nom du maître ou de la maîtresse.

Pour son premier jour à l'école, donnez à votre enfant :



Son cartable avec une petite trousse



Tous les cahiers et livres de l'école d'avant.

Son livret de suivi s'il en a un.



**Une inscription provisoire peut être faite, même si vous n'avez pas tous les papiers.**

**Une inscription peut être faite même pour quelques jours.**